

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 3 octobre 2022

Le lundi trois octobre deux mille vingt deux, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de M. Eloy JARAMAGO, Maire, à la mairie à 20h00.

Membres présents :

- M. Eloy JARAMAGO
- M. Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Luc PIERRET
- Mme Karine BOUILLÉ,
- Mme Sakina JAMALI
- M. Nicolas JEANDOT
- Mme Edith PAILLER
- M. Gérard BASTIEN
- Mme Hélène ASTRIC
- M. Etienne MACHUREY
- Mme Eliane NUNINGER
- M. Franck NIALON
- M. Sylvain SOEUR

Membres absents :

- M. Thomas MILLET excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO jusqu'à son arrivée à 20h50.

M. Nicolas JEANDOT a été élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal du lundi 06 septembre 2022 :

Madame ASTRIC revient sur les différents procès-verbaux en indiquant qu'elle n'est pas traitée à l'égal de la liste de la majorité notamment concernant la divulgation des identités.

Monsieur le Maire précise que le PV doit être le reflet des échanges qui ont eu lieu.

Madame ASTRIC insiste sur sa liberté d'expression sur tous les supports de communication.

Monsieur le Maire en prend note.

Concernant la dénonciation de la convention de mise à disposition d'un terrain communal (AB 38), Madame ASTRIC demande à ce que soit retiré « *Le preneur n'ayant pas procédé au paiement du loyer* », car l'association « Rêve d'Éléphant » a bien réglé les 30 euros restant à rembourser.

La lettre recommandée n'a pu être remise à sa destinataire et est donc restée en instance à l'agence postale. Passé le délai de 15 jours de garde ou le destinataire peut à loisir récupérer le pli, la lettre a été retournée à l'expéditeur. Suite à ce retour à l'expéditeur, Monsieur JARAMAGO a notifié en personne le contenu de la lettre à Madame SOUBINH en se rendant chez elle.

Monsieur le Maire fait part de son étonnement à Madame ASTRIC quand elle demande des modifications au procès-verbal du 13 juin 2022 alors qu'elle n'était pas à la réunion (excusée).

Le procès-Verbal du lundi 06 septembre 2022 adopté à 14 voix pour.

NOMENCLATURE M57 – Passage à la nomenclature développée.

Monsieur le Maire expose que l'utilisation de la nomenclature comptable simplifiée M57 n'est pas pertinente lorsque l'on veut réaliser de comptabilité analytique. Il propose de passer en nomenclature développée M57 pour l'exercice 2023.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**.

Avenant au bail commercial de M. Mathieu GÉGOUT, sis 8 route de Besançon.

Monsieur la Maire expose que Monsieur Mathieu GÉGOUT est locataire du local commercial sis 8 route de Besançon. Son activité professionnelle actuelle ne lui permet plus d'occuper ce local de façon continue.

Il demande la possibilité de le sous-louer à une collègue souhaitant le rejoindre pour compléter son activité sur Boussières.

Pour ce faire, il conviendra de supprimer l'article 10 du bail de location mentionnant que toute sous-location est interdite.

Il est entendu que M. GÉGOUT reste titulaire du bail et que les charges liées à ce local lui incombent.

La durée de ce bail est indexée à la durée du bail commercial initial (3/6/9) qui a été signé le 1^{er} mars 2019.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** et charge Monsieur Le Maire de signer l'avenant au bail correspondant.

Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté – Fonds de Solidarité pour le Logement : participation de la commune pour l'année 2022.

Monsieur le Maire expose :

Le maintien de la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD). Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec les crédits de l'État, du Conseil général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Il est demandé au conseil de statuer sur cette demande. Le coût pour la commune serait de 354,90 €.

Le maintien de la demande de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec les crédits de l'État, du Conseil général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Il est demandé au conseil de statuer sur cette demande. Le coût pour la commune serait de 721,63 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** ces deux participations.

Modification de la régie de recettes Bibliothèque (droit d'entrée au spectacle)

Monsieur la Maire expose que cette modification doit permettre l'encaissement des droits d'entrée à des spectacles, notamment celui qui aura lieu en décembre 2022.

Il est donc demandé de modifier l'objet de la régie de recettes.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**.

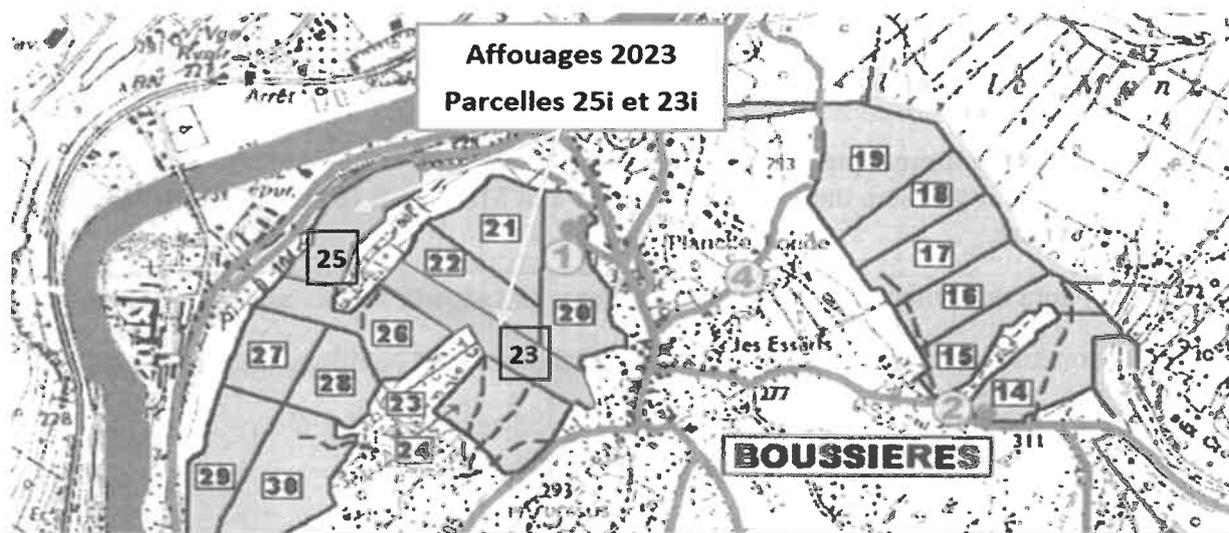
Affouages 2023

Nicolas JEANDOT expose que l'évolution des prix des énergies peut entraîner un surcroît d'inscriptions d'affouagistes pour cet hiver. La parcelle P25 délivrée à l'affouage à l'état d'assiette 2022 pourrait ne pas répondre totalement à la demande.

Il précise qu'un lot de bois sur la parcelle P23, proposé en vente publique à l'état d'assiette depuis 2020, est resté sans acquéreur.

Après concertation avec l'Office National des Forêts (ONF), Nicolas JEANDOT demande :

- la délivrance en affouage de la parcelle P23, permettant de compléter la parcelle P25 si besoin,
- ainsi que le maintien de la taxe d'affouage à 75 €, pour un lot moyen de 15 stères (taxe identique à 2022),



L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité.**

Service civique

Monsieur Le Maire expose, comme évoqué lors du conseil municipal de septembre 2022, le recours au service civique permettant d'apporter une aide à la communication de la commune et à la bibliothèque.

Il est demandé d'acter la phase administrative pour l'embauche d'un jeune en service civique en 2023.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité.**

Motion de soutien à la formation « secrétaire de mairie »

Monsieur Le Maire expose que le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux. Il existe des tensions dans les recrutements des secrétaires de mairie au niveaux national et local.

Les différents dispositifs de qualifications mises en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaire administratif ont un réel intérêt à perdurer, notamment le Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM), en partenariat avec l'université de Franche-Comté.

La question du financement et notamment du maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (AIF).

Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne Franche-Comté n'a pu répondre favorablement à la demande de soutien financier. Pour cette raison, la session 2022 n'a pu ouvrir alors que des diplômes similaires ont été instaurés sur le territoire national, forts d'un partenariat avec d'autres Régions.

Le conseil d'administration du CDG 25 a décidé de soutenir la motion CDG 70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM. Il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'assurer le plus large soutien.

Il est demandé au conseil de statuer sur son soutien des secrétaires de mairie (DU GASM).

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité son soutien.**

Point sur les projets

Comité jeunesse :

Karine BOUILLE informe que :

- le comité organisera une soirée jeux vidéo à la MDL pour les 12/18 ans, le samedi 05 novembre,
- il y aura un atelier peinture avec les jeunes pour préparer les décorations de Noël,
- 2 soirées avant Noël, des jeunes lutins distribueront des papillotes dans le village,
- le comité souhaite organiser une réunion d'échange entre les élèves de CM2 et 6^{ième} pour informer les élèves du CM2 au passage en collège,

Conseil Municipal des Jeunes :

Sakina JAMALI informe de la prochaine réunion du CMJ qui aura lieu le samedi 08 octobre 2022. Les jeunes conseillers seront amenés à réfléchir sur un nouvel aménagement de l'aire de jeux au stade multisports. Sera également abordée la mise en place de projets et partenariat avec le comité jeunesse.

Comités Maison de Loups :

Florence NUNINGER PARIZOT informe que les cahiers des charges pour les appels d'offres sont en cours de rédaction.

Madame l'Adjointe profite de ce temps de parole sur les comités pour indiquer au sujet de la commission intergénérationnelle qu'on s'attend à ce qu'elle se préoccupe des aînés or ce n'est pas uniquement le cas et que la création d'un comité des aînés pourrait être envisagé.

Commission communication :

Pascaline FORNOT informe que le Grand Loup pourra être distribué dès le 5 novembre, avec un peu de retard, exceptionnellement, vis-à-vis des années précédentes. Elle rappelle également les différentes animations du mois d'octobre : un concert lyrique à l'église le 16 octobre et les animations prévues par l'association Les Richets à la maison des Loups dans le cadre d'octobre rose les 7 et 29 octobre pour de la salsa et de la zumba.

Lors de l'intervention de Madame FORNOT est abordée la problématique de l'augmentation des coûts de l'énergie notamment celui du chauffage de la Maison des Loups et de son taux d'occupation. En effet, la gymnastique volontaire utilisatrice de la salle les mercredis et jeudis ne pourra, pour raisons économiques, assurer ses ateliers que si un nombre minimum de 10 personnes y participe. Or, ce quota n'est pas atteint dans la plupart des activités dispensées.

Une discussion s'engage sur la difficulté de faire revivre des associations après une période de carence et les moyens de stimuler les adhésions à des activités. En outre, il serait navrant pour les adhérents actuels d'être obligés d'y mettre fin faute de mobilisation suffisante.

Florence NUNINGER-PARIZOT indique que dans le cahier des charges de la Maison des Loups est pris en compte la gestion du chauffage et de pouvoir séparer en deux le local.

Eloy JARAMAGO indique que les activités du relais petite enfance des Petits Voyageurs ont lieu en salle du conseil et non plus à la Maison des Loups pendant la période hivernale afin de rationaliser les dépenses de chauffage.

Il insiste sur l'objectif de garder les activités en place et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il penche plus pour un soutien aux adhésions qu'une aide aux associations...

Etienne MACHUREY, conseiller, termine la discussion en indiquant « si ça meurt là, autant dire que c'est fini ».

Épicerie Associative :

Florence NUNINGER-PARIZOT informe qu'une prochaine réunion aura lieu avec les Entrepreneurs locaux courant octobre 2022. Une enquête publique se fera sous forme d'un questionnaire remis aux habitants par les adhérents de l'association des Entrepreneurs Locaux.

Comité Forêt et Patrimoine Naturel :

Nicolas JEANDOT informe qu'une action de plantation de 9 pommiers aura lieu le dimanche 23 octobre 2022, secteur Papeteries, avec le concours du Conseil Municipal des Jeunes. Il précise que cette action est liée à la coupe de nombreux arbres sur la commune. Les fruits profiteront à tous les habitants désireux d'en faire la cueillette. Il y aura d'autres actions de ce type sur différents endroits de la commune.

Se tiendra aussi une réunion du comité le samedi 19 novembre 2022 au matin dans le bois de la taille pour définir d'une action de réhabilitation de zones humides, notamment une ancienne marre située vers la parcelle 7.

Luc PIERRET interrogé sur le comité refonte du site internet le réunit le 5 octobre. Il en profite pour annoncer la réunion du comité sécurité routière le 10 octobre.

Questions diverses

Karine BOUILLÉ, conseillère, attire l'attention des auditeurs sur l'inexistence d'éclairage nocturne des escaliers de la Maison des Loups les soirs de manifestations et les conséquences pouvant en découler. Etienne MACHUREY propose l'installation d'une temporisation.

Eloy JARAMAGO précise que cette carence n'a pas que des inconvénients notamment pour le voisinage puisque cela évite les rassemblements non voulus.

Correspondant Incendie Secours : la loi oblige les communes à désigner un correspondant incendie et secours. Monsieur SŒUR accepte cette mission.

L'ACCA organise une journée découverte le 22 octobre ouverte aux 12 premiers inscrits.

Madame ASTRIC relance le fait qu'elle ne peut pas participer aux différents comités malgré ses demandes. Monsieur le Maire précise que chaque comité choisi librement ses membres et qu'aucun n'a accepté de l'accueillir. Il ajoute qu'il lui a proposé de piloter le Comité Développement Durable. Ce comité n'a pas vu le jour faute d'un nombre suffisant de participant (1 habitant uniquement).

La séance est levée à 21h50

Nicolas JEANDOT
Secrétaire de séance



Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières